

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-022****du 03 mai 2021****n°022****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

**PRESENTS (22) :** M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT,, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT,, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

**POUVOIRS (3) :** M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN  
M.TARTARIN donne pouvoir à M.LANDREAU

**EXCUSES (1) :** Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Johnny BOISSON

**RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER**

**OBJET : Appel d'offres ouvert - Fourniture, mise en service et maintenance d'une solution de stockage (matériels et logiciels) - Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande**

*Dans le cadre de la sécurisation de son système d'information, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a fait, en 2013, l'acquisition d'une baie de stockage afin de permettre à la collectivité d'assurer le stockage des données informatiques des services.*

*L'utilisation toujours croissante de la messagerie et des accès Internet, ainsi que des applicatifs utilisés par les services, provoquent une inflation du volume de données telle que la baie actuelle ne peut plus répondre aux besoins.*

*Celle-ci atteint aujourd'hui la limite de ses capacités en volume. Ces limites et son obsolescence technique font que le stockage des données informatiques ne peut plus être assuré dans les meilleures conditions de sécurité et ce, à brève échéance.*

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite renouveler sa solution de stockage pour pouvoir répondre aux besoins croissants de stockage (volumétrie et performances) ainsi que de bénéficier de nouvelles fonctionnalités contribuant à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA) pour son système d'information.*

*Il convient donc d'approuver la procédure de consultation qui sera passée dans le respect des règles de la commande publique.*

*La consultation vise donc à renouveler la solution de stockage existante par une solution de stockage répondant aux objectifs susmentionnés.*

*La durée de l'accord-cadre à bons de commande est fixée à 1 an reconductible de manière tacite 3 fois (soit une durée maximale de 4 ans) à compter de la date de notification du marché.*

*L'enveloppe budgétaire est estimée à 856 000 € HT (1 027 200 € TTC) sur l'ensemble de la durée du marché.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20210503-022**

**du 03 mai 2021**

**n°022**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-2,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2161-1 à R2161-5, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14,

**VU** l'article III alinéa 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence d'aménagement numérique du territoire,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler la solution de stockage pour pouvoir répondre aux besoins croissants de stockage et bénéficier de nouvelles fonctionnalités contribuant à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande avec le titulaire déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ce dossier, pour le renouvellement de la solution de stockage du système d'information dont l'enveloppe financière est estimée à 1 027 200€ TTC sur 4 ans.

La somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur l'imputation 020.25 / 2183 / op. 117 / 2300.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUUD